

Chapitre 4 – Les étapes du déclin politique de la ville

La destitution de Duplessis-Mornay

Le gouverneur de Saumur, bien qu'ayant des relations distantes avec Louis XIII, recommandait une obéissance inconditionnelle à l'égard du souverain et se déclarait favorable à l'absolutisme. À la fin de 1620, quand l'Assemblée générale des Églises réformées réunie à La Rochelle ordonne une prise d'armes contre le roi, Duplessis condamne cette attitude et assure le souverain de sa fidélité.

Cependant, Louis XIII peut-il laisser une garnison protestante sur ses lignes de liaison ? Avec brutalité, il occupe la place et, le 15 mai 1621, il suspend le gouverneur pour une durée de trois mois. Duplessis-Mornay, retiré dans sa baronnie de La Forêt [sur-Sèvre], n'est jamais rentré en grâce, mais il a obtenu des compensations financières. Après avoir commencé l'édition de ses mémoires, il décède le 11 novembre 1623.

Dans Saumur, la situation devient tendue et confuse. Les gendres de Duplessis et les anciens soldats huguenots restés sur place sont surveillés. Une forte garnison royale tient la place, qui est toujours convoitée. Le 5 avril 1622, le roi, revenu dans la ville par crainte d'un complot, ordonne le démantèlement de toutes les fortifications récentes et d'abord celles de l'enceinte entourant le quartier de la Croix Verte. Ce qui est réalisé aussitôt. Le gouvernement de Saumur est pendant un temps réuni à celui d'Angers et la ville perd de son importance.

Saumur, citadelle du clan Richelieu

Elle retrouve un rôle à partir de 1626, quand la reine-mère, Marie de Médicis, duchesse d'Anjou, nomme comme gouverneur de Saumur le capitaine de ses gardes du corps, le marquis Urbain de Maillé-Brézé. Ces gardes du corps, tous de vieille noblesse militaire, côtoient en permanence les plus hauts dignitaires de l'État ; ils en assurent la protection rapprochée et effectuent aussi les basses besognes du pouvoir, arrestations de grands personnages, enlèvements, missions secrètes et parfois exécutions [on retrouvera à Saumur ces anciens gardes avec Joachim de Saint-Esland et avec la dynastie des Comminges]. Eux aussi, les ancêtres de Maillé-Brézé avaient occupé cet emploi, de même que le père de Richelieu. Les deux familles, aux terres voisines, ont tout pour s'allier, les Maillé-Brézé étant néanmoins plus titrés et les Plessis-Richelieu un peu plus riches.



Urbain de Maillé, marquis de Brézé
par Jérôme-Martin Langlois, 1835.
Paris, Musée du Louvre

Le 25 novembre 1617, le marquis Urbain de Maillé-Brézé, âgé de 19 ans, épouse Nicole du Plessis-Richelieu, la sœur cadette de l'évêque de Luçon. Les besoins financiers semblent le motif

essentiel de cette alliance, car la « Grande Nicole » apporte une dot de 80 000 livres, qui permettra aux Maillé de faire face à leurs dettes les plus pressantes. Les ambitions de carrière sont à l'arrière-plan, car pour l'instant, Richelieu est en disgrâce et sa nouvelle ascension se fera par petites étapes. Cependant, Urbain en tire un profit évident : capitaine de la 3^e compagnie des gardes du corps du roi en 1627, maréchal de camp (général de brigade) en 1630, maréchal de France en 1632, à 34 ans, alors qu'il n'a pas encore exercé seul de commandement en chef. Il présente deux qualités essentielles aux yeux du cardinal : il a un fils, Armand-Jean, sur lequel Richelieu place de grandes espérances ; il est d'une fidélité inconditionnelle à l'égard de son beau-frère. N'oublions pas qu'à cette époque un ministre n'a pour puissance que la confiance du souverain, que, peu auparavant Concini avait été déchu et sommairement exécuté par un capitaine des gardes. Même après la Journée des Dupes (1630), Richelieu doit s'entourer d'un clan d'hommes de confiance, afin de mouvoir les rouages archaïques de l'État. Le cardinal tient sous sa coupe tout l'Ouest du royaume. Dans ce dispositif, Maillé-Brézé apparaît comme le bras armé, en compagnie du maréchal de La Meilleraye. Gouverneur de Saumur et du Pays saumurois, il protège la terre de Richelieu, élevée au rang de duché-pairie. La citadelle de Saumur est renforcée ; en deux campagnes de travaux, sont ajoutés les bastions nord-est du côté de Fenet et la grande tenaille encadrant la porte des Champs. Le château est désormais doté d'une chapelle implantée dans l'ancienne église abbatiale. Une partie du trésor du cardinal y est entreposé, 300 000 livres en espèces selon le testament de ce dernier. Le château est la résidence officielle du maréchal, qui y tient enfermée son épouse Nicole, atteinte de folie maniaque ; selon Tallemant des Réaux, « elle croyoit avoir le cul de verre, et ne vouloit point s'asseoir ». Décédée le 30 août 1635, elle est enterrée aux Ardilliers dans la chapelle fondée par Richelieu.

Après la mort du cardinal-duc en décembre 1642, Maillé-Brézé n'est plus rien, car Mazarin ne l'estime guère. Il rejoint la Fronde des Princes, quand la révolte est dirigée par le prince de Condé (qui avait épousé sa fille Claire-Clémence). Mais il décède le 13 février 1650.

Son lieutenant, Nicolas de Gaureaux, sieur du Mont, capitaine des gardes du gouverneur et lieutenant de roi, s'enferme dans le château avec ses hommes et avec le renfort de quelques gentilshommes de la région, solidaires d'une révolte contre la centralisation monarchique. Mazarin prononce la déchéance des rebelles et, le 3 mars, il nomme un nouveau gouverneur de Saumur, François de Comminges, comte de Guitaut, capitaine des gardes du corps de la reine-mère, à charge pour lui de s'emparer de son gouvernement. Les troupes royales comprennent deux régiments et sont renforcées par la milice bourgeoise de Saumur, qui tient les remparts de la ville. Entre les bastions du château et l'hôtel de ville, siège de l'état-major des assiégeants, des coups de canon sont échangés et quelques escarmouches se produisent. Le siège dure une semaine : quand il voit l'afflux des renforts et la préparation d'un assaut, du Mont négocie une reddition honorable, accompagnée par une indemnité de 10 000 livres pour compenser la perte de sa charge. Ainsi, le 8 avril 1650, se termine l'avant-dernier siège de la citadelle (avant le très court siège par les Vendéens en 1793). En réalité, la fonction défensive de la place est terminée.

Un séjour royal au temps de la Fronde

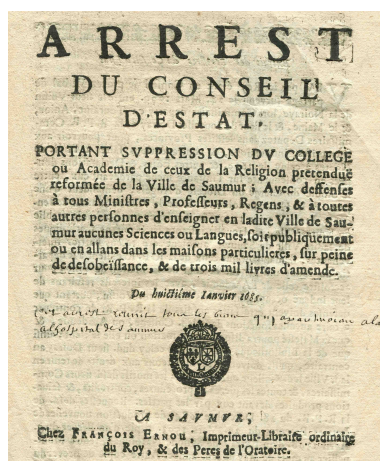
Le 5 février 1652, la cour, c'est-à-dire le jeune Louis XIV, la reine-mère et Mazarin, accompagnés par une forte armée, s'installent à Saumur, dans la Maison du Roi, afin de diriger le siège de la place d'Angers, qui était entrée dans la révolte. La ville joue donc un rôle de capitale pendant cinq semaines. En récompense de sa constante fidélité, elle retrouve l'usage de son hôtel de ville, qui était occupé militairement depuis 1589. En 1653, elle reçoit également la propriété des places vagues qui entourent le domaine royal, essentiellement les douves et les boulevards, désormais sans aucune importance défensive. Cette mesure est d'importance, car elle permet à la ville de créer des lotissements sur ces terrains.



Don des places vagues par Louis XIV en 1653. © Archives municipales de Saumur, cote DD3 f°2

La fin de la capitale protestante

Après le déclin de la fonction militaire vient le déclin de la fonction religieuse et intellectuelle. Par souci de simplification, on part souvent d'octobre 1685, date de l'Édit de Fontainebleau qui révoque l'Édit de Nantes. À Saumur, les persécutions ont commencé bien plus tôt. En 1669, le marchand-orfèvre Jacques Peltier avait été élu conseiller de Ville, mais le procureur-syndic lui interdit de siéger, parce qu'il est de confession réformée. Le 24 mars 1670, le syndic du clergé du diocèse d'Angers engage une procédure contre les habitants de la R.P.R. de la ville de Saumur au sujet de l'existence du collège ou Académie. Après une instruction de quinze années, les sentences tombent ; le Conseil d'État, le 8 janvier 1685, supprime le collège ou Académie et interdit aux ministres et aux professeurs tout enseignement public ou privé ; le 15 janvier suivant, l'exercice public du culte réformé est pros crit et le temple sera rasé jusqu'à ses fondations. La persécution commence donc avant la révocation de l'Édit. De même, une première vague de départs s'était produite plus tôt.



Suppression du collège ou académie, arrêt du 8 janvier 1685.
©Archives municipales de Saumur, cote 1A2

La ville perd une part de ses fonctions de capitale religieuse et intellectuelle. Les expulsions et les fuites clandestines touchent environ 38 % de la population réformée. Même s'il est difficile d'avancer des statistiques péremptoires, il est possible d'évaluer à 250 le nombre des départs vers l'étranger et à une centaine les départs vers d'autres provinces du royaume.

Les années noires

Louis XIV ne s'en prend pas qu'aux protestants, il persécute aussi les jansénistes, des catholiques rigoristes qui avaient rencontré un fort écho dans le Saumurois, en suscitant l'adhésion de près de la moitié du clergé et des membres des ordres religieux. Des arrestations sont opérées. Les oratoriens des Ardilliers perdent le pouvoir de prêcher et de confesser ; leur école de théologie est fermée et le pèlerinage à la Vierge décline. Encore un centre de vie religieuse et intellectuelle qui disparaît.

Si déplaisante soit-elle, l'intolérance religieuse n'est pas la cause principale de l'effondrement démographique de l'agglomération. Le marasme économique, l'effondrement du trafic sur la Loire, le départ des négociants étrangers, le « grand hyver » de 1708-1709, les années de mauvaises récoltes, la débâcle des glaces de 1716 qui ravage les ponts, des crues catastrophiques, des éboulements du coteau, l'ouragan de 1700, la réapparition des loups, l'alourdissement des impôts, la faillite de la banque de Law en 1720 (qui ruine plusieurs congrégations religieuses), toute une accumulation de désastres frappe la cité. Le nombre des indigents présente des poussées spectaculaires (28 % des foyers en 1739). Des aumônes obligatoires sont instituées ; même l'abbesse de Fontevraud doit renoncer à une part de ses taxes. Dans ce contexte calamiteux, la ville n'attire plus ; une partie de ses habitants, notamment les immigrés récents d'origine rurale, repart à la campagne, où l'on survit un peu mieux en période de crise. La population retombe aux alentours de 6 500 habitants, un total inférieur à celui de la fin du XVI^e siècle. Cet effondrement démographique se poursuit jusqu'en 1720 et les vingt années suivantes n'apportent guère d'améliorations.